Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002

2002/2075(COS) - 21/06/2002 - Document annexé à la procédure

Le Conseil a approuvé au Conseil européen de Séville de juin 2002 une recommandation sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour 2002. La version 2002 des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) des États membres et de la Communauté confirme une nouvelle fois la stratégie existante, soigneusement définie, en matière de politique économique. Cette stratégie vise à mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité, qui puissent réagir de façon appropriée à l'évolution de la situation économique à court terme tout en améliorant la capacité à créer des conditions propices à une croissance à long terme, durable, favorable à la création d'emplois et non inflationniste. Cette nouvelle version des GOPE met l'accent sur quatre tâches essentielles: - préserver et renforcer le cadre macroéconomique, - accroître la participation au marché du travail et l'emploi, - renforcer les conditions propices à une forte croissance de la productivité, - promouvoir le développement durable. Les États membres se sont engagés à achever la transition vers des positions budgétaires à moyen terme proches de l'équilibre ou au plus tard en 2004. D'ici à ce que ces positions soient atteintes, ils éviteront des politiques budgétaires procycliques. Les États membres sont convenus de réaliser encore des progrès pour ce qui est du renforcement des finances publiques en vue de garantir leur viabilité à long terme, notamment en prévision de la charge additionnelle due au vieillissement de la population. Il est tout aussi important, si l'on veut maintenir des conditions macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité, que les partenaires sociaux continuent d'adopter, en matière de salaire, un comportement responsable qui contribue à la stabilité des prix et à la création d'emplois. Le fonctionnement des marchés du travail s'est manifestement amélioré. Toutefois, le rythme des réformes doit s'accélérer encore pour atteindre les objectifs en matière d'emploi fixés lors du Conseil européen de Lisbonne. Des mesures politiques énergiques seront mises en place pour réduire le chômage et accroître la participation au marché du travail. Les incitations à accepter un travail ou à rester en activité seront renforcées. Ces mesures consisteront notamment à adapter les systèmes de prélèvements et de prestations (y compris les conditions de ressources, l'éligibilité et la durée) afin de rendre le travail plus attrayant, à réduire les incitations à la préretraite et à prendre des mesures destinées à réduire les obstacles à la mobilité géographique et professionnelle. Un marché intérieur pleinement intégré et compétitif stimulera la croissance et la compétitivité. À cette fin, il est essentiel de poursuivre les réformes structurelles sur le marché des produits et des capitaux, en particulier pour ce qui est des services et des industries de réseau, ainsi que sur les marchés récemment libéralisés. D'autres mesures seront prises pour créer un environnement réglementaire favorable aux entreprises et propice à l'innovation. En outre, des investissements seront réalisés en matière d'éducation et de formation pour accroître les qualifications et la capacité d'adaptation de la maind'oeuvre, encourager l'esprit d'entreprise et accélérer la transition vers une économie de la connaissance. Afin de favoriser les investissements dans l'UE, le coût du capital doit être réduit grâce à une meilleure efficacité et une meilleure intégration des marchés financiers de l'UE. Le plan d'action en faveur des services financiers sera achevé en 2005, et huit mesures juridiques importantes doivent être adoptées cette année. Pour encourager le développement durable, les politiques économiques visent à garantir que les effets externes des activités économiques sur l'environnement soient pleinement répercutés sur les prix, notamment par une pleine application du principe du pollueur-payeur. Les politiques économiques veillent également à relever de façon adéquate le défi posé par le vieillissement de la population, notamment en ce qui concerne la participation au marché du travail et ses conséquences financières. Les mesures viseront à favoriser une vie active de longue durée de façon à soutenir des taux d'emploi plus élevés, et à assurer la durabilité à long terme des finances publiques et des systèmes de retraite.